

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil de Communauté :

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers en fonction :

108 titulaires – 39 suppléants

Conseillers présents : 71 Dont suppléant(s) : 1

Pouvoirs : 16

Absent(s) excusé(s): 28

Absent(s): 10

Date de convocation : 20 septembre 2016

Vote(s) pour: 87 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 26 septembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-09-26-CC-5.2:

Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU les articles L. 2333-26 à L. 2333-39 et R. 2333-43 à R. 2333-54 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article 67 de la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

VU le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe),

CONSIDERANT le transfert de compétence « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT que le transfert de la taxe de séjour permet à Metz Métropole de financer l'exercice de cette nouvelle compétence,

FIXE les tarifs à compter du 1er janvier 2017 de la façon suivante :

Catégorie d'hébergement	Propositions tarifaires par personne et par nuitée de séjour	TA CD 57	Total Taxe
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €	0,20 €	2,20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00€	0,20€	2,20€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements	1,70€	0,17 €	1,87 €

présentant des caractéristiques de			
classement touristique équivalentes			
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de	4 40 6	0.44.6	4.04.6
tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3	1,10 €	0,11 €	1,21 €
étoiles et tous les autres établissements			
présentant des caractéristiques de			
classement touristique équivalentes		Part of the second	
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de	2	12 Mars 120	ner cure c
tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2	0,90 €	0,09€	0,99€
étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et			
tous les autres établissements présentant			
des caractéristiques de classement			
touristique équivalentes		Na	
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de			
tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1	0,75 €	0,08 €	0,83 €
étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles,			
chambres d'hôtes, emplacements dans des			
aires de camping-cars et des parcs de			
stationnement touristiques par tranche de 24			
heures et tous les autres établissements			
présentant des caractéristiques de			
classement touristique équivalentes			
Hôtels et résidences de tourisme, villages de			
vacances en attente de classement ou sans	0,75 €	0,08 €	0,83€
classement 0,75 €			
Meublés de tourisme et hébergements			
assimilés en attente de classement ou sans			
classement	190000		
Terrains de camping et terrains de			
caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et	0,50 €	0,05€	0,55€
tout autre terrain d'hébergement de plein air			
de caractéristiques équivalentes			
Terrains de camping et terrains de			
caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout	0,20 €	0,02€	0,22€
autre terrain d'hébergement de plein air de	24	5-25 	
caractéristiques équivalentes, ports de			
plaisance			

Pour les hébergements non classés mais labellisés, une correspondance est établie pour les logements labellisés entre le niveau de leur label et les étoiles. Par exemple : 1 épi, 1 clé, 1 cheminée, sera égal à 1 étoile...

Label	Classification label	Equivalence classification Atout-France
Label Château hôtel de France Relais et château, château et hôtel collection		4 étoiles
Label Gites de France/	1 épi / 1 clé /1 cheminée	1 étoile
Clé vacances/Logis de France	2 épis / 2 clés /2 cheminées	2 étoiles
	3 épis / 3 clés / 3 cheminées ou City Break confort	3 étoiles
	4 épis / 4 clés/ Logis d'exception ou City Break premium	4 étoiles
	5 épis / 5 clés ou City Break luxury Palace	5 étoiles

Les exonérations légales s'appliquent. Elles concernent :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de Metz Métropole,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

 les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le Conseil de Communauté détermine. Il est proposé de fixer ce montant à 3 € par nuitée.

Enfin, les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou des intermédiaires mentionnés à l'article L. 2333-33 seront, sous réserve d'avoir été habilités à cet effet par ces derniers, préposés à la collecte de la taxe et à l'exécution des formalités déclaratives correspondantes.

Ils versent, une fois par an, au comptable public assignataire de l'EPCI le montant de la taxe avant le 1er février de l'année suivante.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme Metz, le 27 septembre 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSE



MEIZ MÈTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidorité | DP 55025 | 37071 METZ. CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | E. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -

PREFECTURE DE LA MOSELLE -

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Lundi 26 septembre 2016. Point 1 — Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de Vaux. Point 2 — Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 — Décision Modificative 2-2016 — Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM9". Point 3.2 — Décision Modificative 2-2016. Annexe : DM2 - Budget Principal. Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". Annexe : DM2 — Budget annexe "Archéologie préventive". Annexe : DM2 — Budget annexe "Transports Publics. Point 4 — Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. Annexe : Statuts au 16 janvier 2017 Point 5.1 — Institution de la taxe de séjour au réel sur le	Désignation des plèces	Nombre	Observations
Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de Vaux. Point 2 – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HMB". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016	Délibérations Conseil de Communauté.		Contrôle de légalité
communautaire suppléant de la Commune de Vaux. Point 2 - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 - Décision Modificative 2-2016 - Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HMM9". Point 3.2 - Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 - Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1" janvier 2017 Point 5.1 - Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 - Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.1 - Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 - Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			
Point 2 – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Paralympiques d'été de 2024. Paralympiques d'été de 2024. Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM8". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. Annexe : DM2 – Budget Principal. Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries". Annexe : DM2 – Budget annexe "Archéologie préventive". Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en veu de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. Annexe : Statuts au 1° fanvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des décisions prises par le Bureau : Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		12	
de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM9". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des décisions : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1	
Paralympiques d'été de 2024. Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM6". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Terriloire et de l'OPH de Montigny-tès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des décisions prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions, prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			
Point 3.1 – Décision Modificative 2-2016 – Autorisations de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM®". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		4	
de Programme : vote de l'AP "Locaux de stockage HM®". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6. Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		(4)	
HMS". Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 – Budget Principal. - Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Métz Métropole. Point 7 – Communication des décisions prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			
Point 3.2 – Décision Modificative 2-2016. - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 - Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 - Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		4	1
- Annexe : DM2 - Budget Principal Annexe : DM2 - Budget annexe "Déchèteries" Annexe : DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive" Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics Annexe : DM2 - Budget annexe "Transports Publics Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 - Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 - Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 - Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 - Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 - Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions Annexe : Tableau récapitulatif des merchés publics et avenants Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			
- Annexe: DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive" Annexe: DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive" Annexe: DM2 - Budget annexe "Transports Publics. - Annexe: DM2 - Budget annexe "Transports Publics. - Annexe: DM2 - Budget annexe "Transports Publics. - Annexe: Statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe Annexe: Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 - Institution de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 - Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 - Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 - Communication des délibérations prises par le Bureau: - Annexe: Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 - Communication des décisions: - Annexe: Tableau récapitulatif des décisions Annexe: Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants Annexe: Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis:			
- Annexe: DM2 - Budget annexe "Archéologie préventive". - Annexe: DM2 - Budget annexe "Transports Publics. Point 4 - Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe: Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 - Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 - Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 - Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 - Communication des délibérations prises par le Bureau: - Annexe: Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 - Communication des décisions: - Annexe: Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe: Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis:			
préventive". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics. Point 4 — Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1° janvier 2017 Point 5.1 — Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 — Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 — Rattachement de Metz Habitat Terriloire et de l'OPH de Montigny-tès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			If the first of all skilmadell mainstrain
- Annexe: DM2 – Budget annoxe "Transports Publics. Point 4 – Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe: Statuts au 1 ⁶⁷ janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-tès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau: - Annexe: Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions: - Annexe: Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe: Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis:		1	# 41 J/ 11 #/ 11 #// D/ 14 // D/
Publics. Point 4 — Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe. - Annexe : Statuts au 1 ^{er} janvier 2017 Point 5.1 — Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 — Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 — Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		80190	
Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-tès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-tès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. Annexe : Tableau récapitulatif des merchés publics et avenants. Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1	
- Annexe: Statuts au 1 ^{er} Janvier 2017 Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau: Annexe: Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions: Annexe: Tableau récapitulatif des décisions. Annexe: Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. Amexe: Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis:	Point 4 - Modification des statuts de Metz Métropole en		
Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Metz Métropole. Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6.2 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :	vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe.		Delba - AR
territoire de Metz Métropole. Point 5.2 — Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 — Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1	1
Point 5.2 – Détermination des tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 – Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 – Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :	Point 5.1 – Institution de la taxe de séjour au réel sur le		
sur le territoire de Metz Métropole. Point 6 — Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Amexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :	territoire de Metz Métropole.	1	
Point 6 — Rattachement de Metz Habitat Territoire et de l'OPH de Montigny-lès-Metz à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau: - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1769	
Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1	F
Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			PREFECTURE
Point 7 — Communication des délibérations prises par le Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		629	DC TE LA MOSETTO
Bureau : - Annexe : Bureau du 12 septembre 2016. Point 8 - Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		1	
Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des merchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			1 2 R ccn . 17
Point 8 — Communication des décisions : - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des merchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :			J SEP. 2016
- Annexe: Tableau récapitulatif des décisions Annexe: Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants Annexe: Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis:			CON ARRIVES
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		10.50	CONTROLEDELES
publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :	[12] [12] [13] [14] [15] [15] [15] [15] [15] [15] [15] [15	1	
publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :		a	1000
prises en matière de procédures contentieuses. Nombre total des actes transmis :	• Committee of the Comm	T.	
Nombre total des actes transmis :			
Nombre total des actes transmis :	prises en matière de procédures contentieuses.	1	
10 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.	Nombre total des actes transmis :	19	
	10 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 27 septembre 2016 Pour le Président Le Directeur Général des Services

Héténe KISSEL